



GESTION TRANSPORT CANTINE

08 BP 1387 ABIDJAN 08

Tél : : (225) 27.22.46.47.34 / 07.77.88.28.76 / 27.22.41.33.36

Mail : gestiontransportcantine@gmail.com

Site : www.lapepinieredeuxplateaux.com

RENSEIGNEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

I/ CANTINE

Toute inscription n'est valable qu'après le paiement du premier versement (à l'inscription).

Dates de paiement	A l'inscription Septembre	05 Novembre	05 Janvier	05 Avril	TOTAL ANNUEL
Montant	105 000	125 000	100 000	75 000	405 000

Tarif annuel payable en une fois ou en 4 versements (les paiements mensuels ne sont plus acceptés).

L'élève s'inscrit pour l'année scolaire entière. Toute année scolaire commencée est due intégralement sauf en cas de force majeure.

II/ TRANSPORT

Toute inscription n'est valable qu'après le paiement du premier versement (à l'inscription).

Dates de paiement	A l'inscription Septembre	05 Novembre	05 Janvier	05 Avril	TOTAL ANNUEL
1 voyage	80 000	80 000	80 000		240 000
2 voyages	110 000	125 000	100 000	75 000	410 000

Tarif annuel payable en une fois ou en 3 versements pour 1 voyage et 4 versements pour 2 voyages (les paiements mensuels ne sont plus acceptés).

L'élève s'inscrit pour l'année scolaire entière. Toute année scolaire commencée est due intégralement sauf en cas de force majeure.

➤ Les règlements peuvent se faire :

- Par virement sur le compte BICICI n° CI006 01693 010574000027 18 ;
- Par versement espèces sur le compte BICICI n° CI006 01693 010574000027 18 ;
- Par chèque barré à l'ordre de GTC ou GESTION TRANSPORT CANTINE ;
- A la caisse de l'école (prévoir les frais de timbre).

NB : En cas de chèque rejeté par la faute du parent (absence de provision, signature non conforme), les frais de chèque impayé s'ajouteront aux droits dus par les parents.



GESTION TRANSPORT CANTINE

08 BP 1387 ABIDJAN 08

Tél : : (225) 27.22.46.47.34 / 07.77.88.28.76 / 27.22.41.33.36

Mail : gestiontransportcantine@gmail.com

Site : www.lapepinieredeuxplateaux.com

CONDITIONS GENERALES

- 1) La facture annuelle sera remise au parent à l'inscription de son enfant ;
- 2) Les relances seront envoyées aux représentants légaux de l'élève **au moins 10 jours avant la date limite de paiement** ;
- 3) Passé la date limite de paiement, **une sommation pour retard** sera envoyée aux représentants légaux de l'élève ;
- 4) En cas de non-paiement après la sommation, **dans un délai de 8 jours**, la Direction de GTC se réserve le droit de suspendre ses services ;
- 5) **La validation de la réinscription et de l'inscription d'un élève à la cantine et au transport est conditionnée par :**
 - le renseignement de la fiche d'inscription,
 - le règlement du premier versement.
- 6) Dans le cas d'une admission en cours d'année scolaire (à partir de novembre 2022), les frais de cantine et transport seront calculés au prorata ;
- 7) **Dans le cas d'un départ en cours d'année scolaire, le parent est tenu d'informer la direction de GTC, par écrit ou par mail à l'adresse suivante : gestiontransportcantine@gmail.com au moins 15 jours à l'avance ;**
- 8) **En cas de désistement aucun remboursement ne sera possible et toute place retenue est due.**